

Mairie
DE
MUILLE-VILLETTE



80400

☎ 03 23 81 13 79
Fax 03 23 81 56 94
mairie.muille-villette@orange.fr

<http://mairiemuille-villette.e-monsite.com>

MUILLE
A VENIR

2^{ème} trimestre
2018

Bulletin édité par la mairie
de Muille-Villette

CEREMONIE DU 8 MAI



le Bleuet de France

Pour commémorer la journée du 08 MAI, voici le programme et l'horaire des manifestations organisées par la Municipalité, avec le concours de la Société des Anciens Combattants « La Concorde », l'U.N.C.A.F.N. et les A.C.P.G. et C.A.T.M. de HAM.

PROGRAMME

11 H 00 – Gerbe au Monument aux Morts

11 H 30 – Vin d'honneur à la cantine

Pendant la cérémonie, l'insigne du Bleuet de France sera vendu au profit des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

BROCANTE DU 8 MAI

BROCANTE

Mardi 8 Mai 2018

8h00 à 18h00

Inscription sur place

accompagnée d'une pièce d'identité

Restauration sur place – buvette – WC (terrain de boules)

Renseignements auprès de

Dominique SIROT au 03.23.36.50.68

Mesdames, Messieurs,

La Mairie de Muille-Villette avertit les riverains de la Rue Nouvelle et de la Rue des Troènes que ces rues par arrêté municipal seront rendues piétonnes.

Nous vous demandons donc d'anticiper vos sorties, de ne pas stationner ou de déplacer vos véhicules dans ces rues durant les heures d'ouverture de la brocante. Si vous êtes dans l'impossibilité de stationner vos voitures chez vous, le stationnement sera possible sur les parkings le long de la Rue de Paris. Dans un souci de sécurité, les accès de l'ensemble des garages de ces rues seront laissés libres.

Nous comptons sur votre civisme afin d'assurer en toute sécurité le bon déroulement de cette manifestation.

MUILLEVTT

MUILLE-VTT DU PAYS HAMOIS

**MUILLE-VTT organise le Dimanche 20 Mai 2018 la septième édition de la
« Somm'Aisn'Oise »**



Renseignements :

Président : Jean-Jacques SWIATHY

Tél : 06.72.97.99.28

verlaines@wanadoo.fr

MANIFESTATIONS A VENIR

LOTO QUINE LE 2 JUIN 2018 PAR LE PPCM

BOURSE AUX VYNILS LE 17 JUIN 2018 PAR MUILLE EN FETE

FETE DES ECOLES LE 22 JUIN 2018

FETE COMMUNALE LES 21,22,23 JUILLET 2018

Une médaille d'or pour le secrétaire de mairie

Lors des vœux 2018 le Maire a souhaité mettre à l'honneur notre secrétaire de mairie en lui remettant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon Or pour 41 ans de service

OR



1 er PACS à Mulle-Villette



Le Maire Jean-Claude Chasselon a procédé à l'enregistrement du premier Pacte civil de Solidarité (PACS) le 27 janvier 2018 en Mairie de Mulle-Villette entre Monsieur DA SILVA COELHO Aurélien et Madame DELOT Emilie

Service-Public.fr



À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2017,
L'ENREGISTREMENT DU PACS
SE FERA À LA MAIRIE,
ET NON PLUS AU TRIBUNAL

SPA

En février, nous avons recueilli à la Mairie, une chienne de type labrador, très gentille, que personne n'est venu réclamer et que l'on a du remettre à la SPA.

Petit rappel

Divagation des animaux domestiques (Chat et chien)

L'article L 211-23 du Code Rural prévoit les dispositions suivantes :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître .

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître. »

Tous les chiens et chats, capturés par les services municipaux, trouvés seront pris en charge par la Mairie et ensuite transféré à la SPA.



RENTREE DES CLASSES

Le 3 septembre, les écoliers vont reprendre le chemin de l'école avec des rythmes scolaires inchangés.

Une large majorité de parents (66 %) souhaitant un retour aux quatre jours, La mairie a présenté une demande de dérogation

L'éducation nationale disposant de sept voix (six enseignants, le délégué de l'éducation nationale) les délégués des parents d'élèves ayant choisi de voter proportionnellement au vote des parents, le conseil d'école a émis un avis défavorable par 9 voix contre 5 (dont les deux voix de la mairie).

Monsieur le Directeur de l'éducation nationale a donc prononcé le maintien à quatre jours et demi.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2018/2019

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018/2019 se feront en mairie les mardi et vendredi, se munir du livret de famille et carnet de santé de l'enfant.

CIRCULATION RUE NOUVELLE

Il est rappelé que le non-respect des stop dans cette rue est passible d'une amende de 135 € et un retrait de 4 points sur le permis.

La vitesse est limitée à 50 kms / heure, les forces de gendarmerie effectuent régulièrement des contrôles.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les congés

La mairie sera ouverte au public :

En juillet

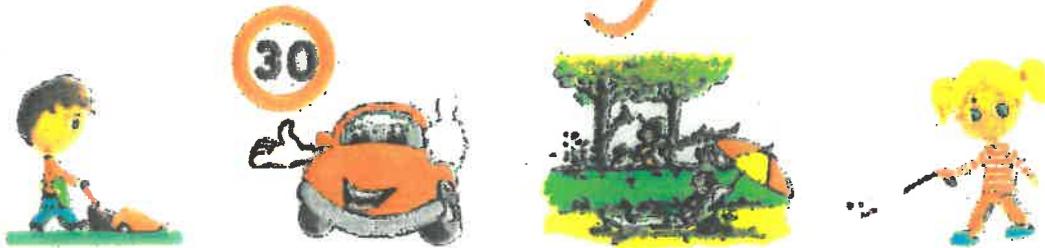
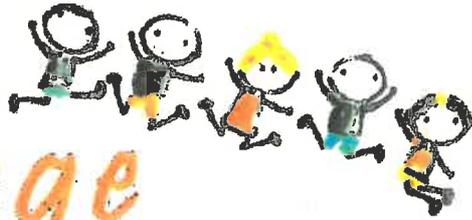
Le lundi ,mardi et le vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h

Et pour le mois d'Aout 2018 du 13 au 31 août

Le lundi après midi, le mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Charte du bon

voisinage



A adopter, conserver, partager, afficher, copier...

J'aime mes communs et je les entretiens...

J'attends le jour de collecte pour sortir,
mes sacs poubelles, mes bac et mes encombrants
Je rentre mes poubelles dans les 24 heures
Je composte mes déchets verts ou je les
emmène à la déchetterie car il est
interdit de les brûler.

Je taille mes haies en limite de propriété,
elles ne doivent pas empiéter sur le domaine
public, ni chez mon voisin.

Je fais usage de silence...

J'évite de bricoler et tondre le dimanche,
je m'arrange pour le faire la semaine,
de 8 h30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h et e 14 h à 19 h
(si j'y suis obligé le dimanche
je le fais de 10 h à 12 h)

Si je dois effectuer des travaux ou fêter un
événement, je préviens mes voisins et je fais
mon possible pour modérer les nuisances.

Je suis l'ami des bêtes, mais...

Je tiens mon animal en laisse,
je ne laisse pas errer et je ramasse ses déjections
Je m'assure que mon compagnon ne soit pas une
nuisance (bruits ou odeurs pour mes voisins)
Je ne nourris pas les animaux errants (pigeons
chats...) afin de limiter leurs nuisances.

Je roule courtois...

Je circule lentement dans le village et sur
les parkings communs.

Je veille à respecter le code de la route :
Limitation de vitesse, panneaux de signalisation.
Je veille à ne gêner personne Lorsque j'é
stationne mon véhicule, donc je ne me gare
ni sur les trottoirs, ni sur les places privées
ou handicapées

Je reste courtois avec mes voisins en toutes circonstances

Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous.